

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Décembre 2014

L' an 2014 et le 5 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BORGEO Martine Maire

**Présents** : Mmes : BORGEO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : BASTIEN Jacques, CAUDRON Gérard, CHARBONNIER Franck, DUPUI Christian, JOUEN Christophe, VERVAEKE François

**Absents excusés** : Mr Michel RAMEL qui donne tous pouvoirs à Madame Martine Borgeo pour voter en son nom, , Mr Hugues HUILARD qui donne tous pouvoirs à Madame Christelle Fisseux pour voter en son nom, Mr Benjamin Hammel, Mr Robin Caudron, Mr Guillaume COCU.

**Absents** :

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 27/11/2014

**Date d'affichage** : 27/11/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS

le : 08/12/2014

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Isabelle TENART

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- 76-2014 - Délibération permission de voirie France Télécom
- 77-2014 - Délibération redevance à ERDF pour occupation du domaine public
- 78-2014 - Délibération transfert de la compétence cantine au SIVOS
- 79-2014 - Délibération pour la chasse sur le domaine communal
- 80-2014 - Délibérations décisions modificatives
- 81-2014 - Décision modificative

#### **76-2014 - Délibération permission de voirie France Télécom**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que France Télécom a demandé la prolongation de permission de voirie sur le domaine de la Commune de Saint-Pierre-ès-Champs, en 2013 et cela jusqu'en 2028, du fait d'occuper et d'exploiter des réseaux de communication électroniques implantés sur le domaine public routier.

Cette permission de voirie a fait l'objet d'une redevance annuelle, qui pour l'année 2014 est calculée comme suit :

	Montant	Km	Total
• Artère aérienne	: 53,87 € par kilomètre	5,863	315,84 €
• Artère souterraine	: 40,40 € par kilomètre.	11,68	471,88 €
• Emprise au sol	: 26,96 € par kilomètre	2	53,88 €
			-----
		Soit un total de :	841,60 €
			=====

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.  
Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**77-2014 - Délibération redevance à ERDF pour occupation du domaine public**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret 2002-49 du 26 Mars 2002, portant notification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance 2014 pour occupation du domaine public à : 195 €

- que pour les années à venir, ce montant soit revalorisé chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Vu les articles R2333-105 du CGCT, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transports et de distribution d'électricité.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**78-2014 - Délibération transfert de la compétence cantine au SIVOS**

Suite à la délibération n° 2014/13 du 29 Avril 2014 prise par le Comité Syndical du SIVOS des 2 Vallées, et au courrier du 6 Novembre 2014 de Madame la Présidente du SIVOS, Madame Chantal NOBLET, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le SIVOS prenne la compétence des cantines scolaires comme la loi nous l'autorise.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**79-2014 - Délibération pour la chasse sur le domaine communal**

Après avoir entendu le compte-rendu sur les différentes réunions concernant la chasse de 2015 présenté par Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la chasse 2015 à une Association de Chasse, pour un prix de 1800 € revalorisé chaque année, suivant un bail de 6 ans qui sera rédigé par Maître Plaskowski, Notaire de la Commune.

Cette Association devra s'engager à ne chasser que 5 fois maximum et devra comporter 80 % des chasseurs de la commune.

Les dates des chasses seront à déposer en mairie en Septembre.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le bail ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**80-2014 - Délibérations décisions modificatives**

Suite aux travaux du mur de l'Eglise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-d'ouvrir les crédits suivants sur la commune :

En dépenses d'investissement

- au compte	2138	Autres constructions	51.000 €
-------------	------	----------------------	----------

En recettes d'investissement

- au compte 1313 Subventions Département	26.000 €
--	----------

- au compte 2111 Terrains nus	15.000 €
-------------------------------	----------

Il décide également le transfert des sommes suivantes

A la Commune

En dépenses de fonctionnement

- du compte 657364 SPIC	- 10.000 €
-------------------------	------------

- au compte 023 Virement à la section d'investissement	+ 10.000 €
--	------------

En recettes d'investissement

- au compte 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 10.000 €
--	------------

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**81-2014 - Décision modificative**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

du compte 61551 Matériel roulant	- 5000 €
----------------------------------	----------

- au compte 6218 Autres personnels extérieurs	+ 5000 €
---	----------

Il autorise Madame le Maire à signer les documents

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Le compte-rendu du 24 Octobre est approuvé à l'unanimité.

Séance levée à: 21.00 H

En mairie, le 08/12/2014  
Le Maire  
Martine BORGEO

*M. Borgeo*

